

BILAN DE LA CONCERTATION

Modalités de concertation prévues dans l'arrêté du 10/02/2022 :

- Tenue d'un registre en mairie

Concertation réalisée :

Un registre a été mis à disposition du public en mairie.

Quatre observations ont été consignées. Trois demandes pour le classement de parcelles en zone constructible, hors champs de compétence de la modification. Une demande pour le classement d'un changement de destination d'un hangar agricole en habitation.

Nous pouvons en conclure un bilan positif de la concertation.